

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 24 février 2012

N° 2012-03



| | | |
|---|-----------------|--|
| Nombre de délégués en exercice : | 16 | L'an deux mil douze, le 24 février à 15 heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président. |
| Présents : | 10 | |
| Date de la convocation : | 14 février 2012 | |

Présents : MM. ASTOUL, AURADE, CAMBON, LACOMBE, LATOUR, LAVABRE, MASSAT, MASSEGLIA, ROUCOLLE et Mme TAURAN.

Absents excusés : MM. ASTRUC, DAGEN, GARRIGUES, MARTY, MOUCHARD et SAZY.

Assistaient à la séance : Mlle LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général),
Mlle GUILLE (Chargé de Mission au Conseil Général)
M. GAILLARD (Payeur Départemental),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2011.

Après adoption du Compte Administratif, il convient d'affecter le résultat de celui-ci conformément aux règles comptables applicables en la matière :

- considérant que le Compte Administratif 2011 présente un excédent de fonctionnement constitué du résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice 2010 s'élevant à **1 751 623.71 €**, avant prise en compte des restes à réaliser de la section en dépenses et recettes,
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes s'élève à **1 324 473.04 €**

Le Président propose :

- d'affecter la somme de **1 324 473.04 €** au financement des opérations d'investissement (compte 1068),
- d'affecter le solde, soit **427 150.67 €** en excédent de fonctionnement reporté (compte R002).

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'affecter la somme de **1 324 473.04 €** au financement des opérations d'investissement (compte 1068),
- d'affecter le solde, soit **427 150.67 €** en excédent de fonctionnement reporté (compte R002).

ACTE ADMINISTRATIF - RENDU EXÉCUTIF
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE
ET DE SA PUBLICATION LE

Montauban, le

Jean CAMBON

Fait et délibéré le 24 février 2012
Le Président,

Jean CAMBON